

<p style="text-align:center">RÈGLEMENT</p> <p style="text-align:center">CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL</p> <p style="text-align:center">COMMUNE DE LOMMERANGE.</p>

Article 1 : Organisateur et objet du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal organise un concours de décorations et d'illuminations de Noël du 1^{er} au 31 Décembre inclus.

Par le biais de ce concours, les habitant(e)s de Lommerange sont invité(e)s à contribuer à la valorisation du village et à sa mise en lumière pour Noël.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des lommerangeoises et lommerangeois dans la décoration de leur maison, balcon d'appartement ou d'une création originale sur le thème de Noël. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser la décoration et/ou l'illumination de maisons individuelles, de jardins, de façades, de fenêtres (etc.) situés sur le territoire communal.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la Commune de Lommerange.

Les membres du jury et leurs ayants-droits ne peuvent participer à ce concours.

Il en est de même, du gagnant du premier prix de l'année précédente.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations et décorations doivent donc être parfaitement **visibles depuis la voie publique**. Celles-ci ne peuvent en aucun cas être déposées sur le domaine public.

Article 3 : Dates du concours

Pour être primées au présent concours, les décorations pourront être mises en place à compter du 1^{er} Décembre et retirées le premier week-end de Janvier.

Article 4 : Responsabilité et sécurité

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Le conseil municipal ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 5 : Environnement

Le Conseil Municipal porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières Leds est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation électrique.

Dans le cadre du développement durable, il est préconisé d'utiliser des décorations à basse consommation d'énergie, voire non consommatrices en utilisant des décorations naturelles à base de végétaux ou autres matériaux.

Leur utilisation n'est, toutefois, pas un critère pour l'obtention d'un prix.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé de membres du conseil municipal, d'autres adultes et enfants du village.

Le gagnant (e) de l'année précédente sera associé (e) à ce jury

Le jury pourra sillonner quand il l'entend les rues de la commune pendant la durée du concours.

Article 7 : Attribution et remise des prix

Le jury est invité à apprécier les efforts réalisés en vue de l'embellissement du village pour les fêtes de fin d'année.

Le jury jugera de la qualité des décorations afin de procéder à l'attribution des prix en tenant compte des critères suivants :

- La mise en scène, la qualité et l'harmonie de l'agencement des décorations.
- L'originalité, la qualité artistique des décorations, l'originalité de l'idée et l'ingéniosité dans la réalisation.
- L'animation de la voie publique, la visibilité pour le public depuis la rue.

Ces critères sont de valeur égale et tous seront aussi déterminants pour procéder à l'attribution des prix. Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors d'une cérémonie (si les conditions sanitaires le permettent).

Les résultats seront communiqués aux gagnants au plus tard le 31 janvier.

Les prix seront ensuite remis aux gagnants.

Article 8 : Droit à l'image

La participation implique le consentement à la reproduction photographique des illuminations et décorations réalisées dans toute publication ou support à caractère documentaire, voire de promotion des réalisations des participants autant que sur tout support diffusé par la Commune de Lommerange pour assurer la promotion de ses activités.

L'important étant de participer... Alors sortez guirlandes et motifs en tout genre et éblouissez-nous !